

CIRCUIT
8

LES SECRETS DU VAL DE LA RANCEUSE

Cet itinéraire, plutôt difficile, vous promène à travers une campagne paisible au pied du Lomont. La Vallée de la Ranceuse, ancienne seigneurie de Neuchâtel, vous réserve ses petits secrets...

Au départ de Pont-de-Roide-Vermondans, ce circuit décrit deux boucles sillonnant à travers la vallée de la Ranceuse. Escortés par les éoliennes, par la route départementale, vous ralliez finalement assez vite le village de Dambelin. Son clocher comtois, en forme de dôme impérial, se distingue de loin. La pittoresque place centrale arbore un singulier lavoir, une chapelle-oratoire et l'église Saint-Desle et Saint-Bénigne. De là, un chemin cyclable tranquille traverse la commune de Rémondans-Vaivre.

La fusion des deux villages date de 1976 et leur traversée bucolique semble presque anodine... Et pourtant ! Vous circulez sur les anciennes terres des puissants seigneurs de Neuchâtel, dont l'influence égalait celle

des Comtes de Montbéliard, entre le XII^e et XVI^e siècle. Une partie de leur fief s'étendait sur toute la "Fermetey", de Pont-de-Roide-Vermondans à Dambelin en embrassant tout le val de la Ranceuse et la commune de Neuchâtel-Urtière.

L'actuel village tire d'ailleurs son nom du manoir féodal installé sur les hauteurs des collines. Du château totalement démantelé sous Louis XIV, il ne reste que quelques ruines attachées au rocher. Elles ne sont



tout à fait visibles que lorsque les arbres sont dévêtus. En revanche, vous pourrez encore admirer la jolie chapelle seigneuriale Saint-Ursin, moyennant un effort pour effectuer la montée par un chemin carrossable, mais non goudronné.



En chemin, vous remarquerez également ces nombreux petits ruisseaux qui terminent leur course au pied des riantes collines. Ces affluents de la Ranceuse et la rivière elle-même font partie des écosystèmes remarquables, fortement malmenés par les activités humaines au fil du temps. Ils font désormais l'objet d'un programme de surveillance, de restauration, et de protection des espèces telle que l'écrevisse à pattes blanches, afin rendre tous ses charmes à cette vallée douceuse.

OÙ LOUER UN VÉLO ?

Office de Tourisme du Pays de Montbéliard
1, rue Henri Mouhot – 25200 Montbéliard
Renseignements : ☎ +33 (0) 3 81 94 45 60
✉ accueil@paysdemontbeliard-tourisme.com
➔ www.paysdemontbeliard-tourisme.com



Labellisé Accueil Vélo, l'Office de Tourisme vous propose des services et des informations sur les établissements labellisés du Pays de Montbéliard.

OÙ OBTENIR DES INFORMATIONS POUR FAIRE DU TOURISME À VÉLO ?

Office de Tourisme du Pays de Montbéliard
1, rue Henri Mouhot – 25200 Montbéliard
Capitainerie du port de plaisance, ouverte d'avril à septembre
Renseignements : ☎ +33 (0) 3 81 94 45 60
✉ accueil@paysdemontbeliard-tourisme.com
➔ www.paysdemontbeliard-tourisme.com



Colibrius
Base de Loisirs du Pays de Montbéliard
Rue du Pâquis - 25600 Brognard
Renseignements : ☎ 06 26 85 26 86 ou 07 72 27 47 19
✉ contact@colibrius.fr ➔ www.colibrius.fr



Comité départemental du cyclotourisme du Doubs
Renseignements : ☎ 03 81 50 09 60
✉ codep.cyclo.doubs@wanadoo.fr
➔ www.bourgognefranche-comte.ffvelo.fr/le-comite-departemental-25

Doubs Tourisme
➔ www.doubs.travel/cyclotourisme

Pays de Montbéliard Agglomération « Le patrimoine, c'est du sport » :
Balades patrimoniales à vélo organisées par le service animation du patrimoine de Pays de Montbéliard Agglomération en partenariat avec l'association Vélocité. Renseignements : ☎ 03 81 31 87 80
✉ animationdupatrimoine@agglo-montbeliard.fr
➔ www.patrimoine-pays-de-montbeliard.fr

Association Vélocité
Renseignements : ☎ 07 49 13 36 43
✉ montbeliard@fub.fr
➔ www.velocite-pm.jimdo.free.com

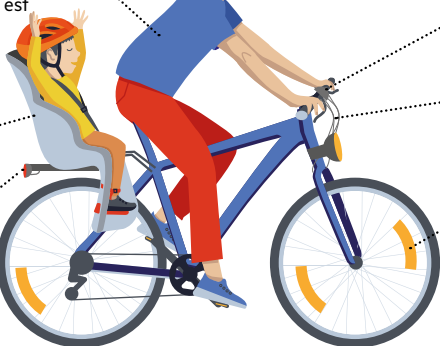
POUR VOTRE SÉCURITÉ, SOYEZ BIEN ÉQUIPÉS !

GILET RÉTRORÉFLÉCHISSANT CERTIFIÉ

pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante



Siège enfant adapté jusqu'à 5 ans



FEUX avant jaune ou blanc et arrière rouge

CASQUE obligatoire jusqu'à 12 ans

AVERTISSEUR SONORE

Deux freins (avant et arrière)

Dispositifs rétroréfléchissants rouge à l'arrière, blanc à l'avant, orange sur les côtés et sur les pédales

Équipements recommandés :

- PNEUS CORRECTEMENT GONFLÉS ET À BANDES LATÉRALES RÉFLÉCHISSANTES
- ÉCARTEURS DE DANGER

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

VOUS VOYAGEZ EN TRAIN + VÉLO ?

➔ www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte/services-contacts/ter-velo/voyager-avec-son-velo



Numéros d'urgence / Emergency numbers / Notruf-Nummern

- Appel d'urgence européen / European emergency number / Notruf Nummer ☎ 112
- Police / Polizei : ☎ 17
- Pompiers / Fire brigade / Feuerwehr ☎ 18
- SAMU-SMUR / Mobile emergency unit / Rettungsdienst ☎ 15

Retrouvez le descriptif illustré et le pas à pas détaillé des 14 circuits en téléchargement sur : agglo-montbeliard.fr ou en version papier au siège de Pays de Montbéliard Agglomération, à l'Office de Tourisme et sur les principaux sites touristiques.



À CHAQUE CIRCUIT SON TOPOGUIDE

Pays de Montbéliard Agglomération
8, avenue des Alliés
BP 98407
25208 Montbéliard cedex
Tél. 03 81 31 88 88
www.agglo-montbeliard.fr



La liaison Franco-Suisse
GTJ
EuroVélos



pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION PRÉSENTE

Le circuit cyclable n° 8

Édition 2026

Les secrets du val de la Ranceuse



Circuit 8 Non Ballisé

Départ Pont-de-Roide-Vermondans, Maison pour Tous

⌚ 2h

📍↔📍 23 km

📈 +350 m



SUIVEZ-NOUS
agglo-montbeliard.fr

pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

PAS À PAS DÉTAILLÉ DU CIRCUIT

➡ Au départ de la Maison pour Tous à Pont-de-Roide-Vermondans, prendre à droite jusqu'au pont sur le Doubs ➊. ➡ Traverser ce pont ➋ puis prendre la direction Vermondans, rue de Besançon-François Mitterrand ➌ ➍. ➡ Traverser la voie de chemin de fer ➎ et continuer sur la D73 jusqu'à Dambelin pendant 8 km.

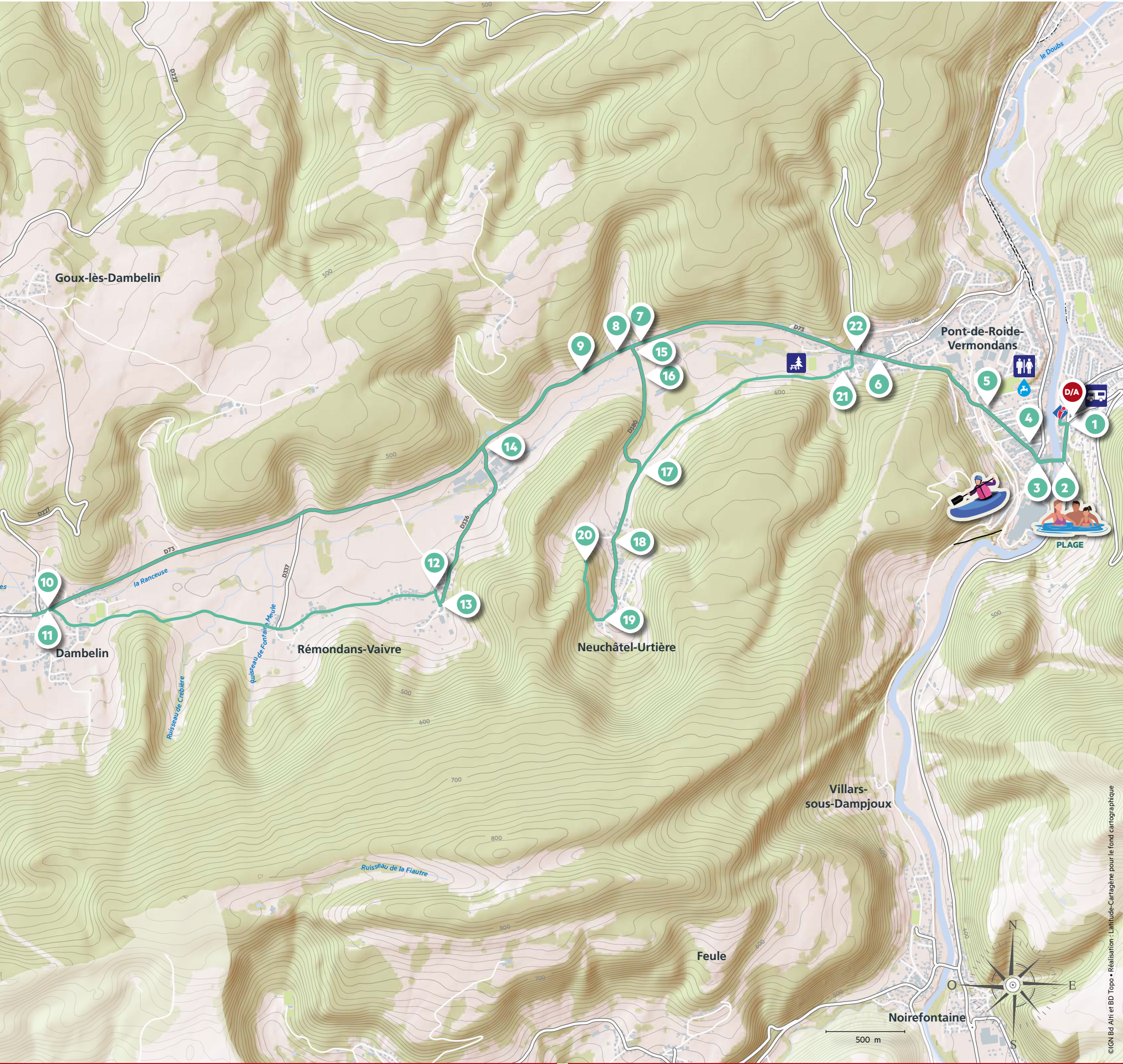
La départementale longe le cours de la Ranceuse et traverse

le hameau de la Combe d'Hyans ➏ ➐ ➑ ➒, avec vue sur les éoliennes du Lomont. ➡ Arrivé à Dambelin, place du centre ➓, tourner à gauche au pied de l'église Saint-Desle et Saint-Benigne ➑. La route emprunte un itinéraire cyclable symbolisé par le logo cycliste vert par la rue du Vieux moulin. ➡ L'itinéraire traverse le village de Rémondans-Vaivre sur une route agréable et peu passante.

➡ Au carrefour de la rue des Longchamps, prendre à droite ➒, puis à gauche au cédez-le-passage pour contourner l'école et la mairie ➓. ➡ Continuer tout droit sur la D336 jusqu'au carrefour en enjambant la Ranceuse et reprendre à droite la D73 ➒ pendant 1,3 km, jusqu'au hameau de la Combe d'Hyans ➓. ➡ Tourner à droite, direction Pont-de-Roide-Vermondans par

l'itinéraire cyclable, symbolisé par le logo cycliste vert ➒. ➡ Continuer la montée vers Neuchâtel-Urtière ➓ pour faire un aller-retour vers les ruines de l'ancien château et la Chapelle Saint-Ursin (3,4 km, + 145 m) ➓ ➓. ➡ Prendre directement à gauche pour raccourcir l'itinéraire ➓. ➡ Après la visite de la chapelle,

revenir sur ses pas jusqu'au croisement du chemin non enrobé qui s'enfonce à travers les champs et la forêt. ➡ Sortir de la petite clairière à gauche, traverser Vermondans et prendre à gauche ➓ pour retrouver la D73. ➡ Au carrefour de la D73, tourner à droite ➓ et continuer sur 2 km pour retrouver le point de départ à la Maison pour Tous.



Légende de la carte

- Aménagement cyclable goudronné
- Aménagement cyclable sablé
- Bande cyclable
- Liaison sur voirie partagée
- Zone de circulation apaisée (zone 20 ou 30)
- Sentier GRS Hollande-Méditerranée
- EuroVélo6 Atlantique-Mer Noire
- Grande Traversée du Jura à vélo (Départ)

- Office de tourisme
- Gare TER
- Point d'eau
- Station gonflage/réparation
- Aire de pique-nique
- Parking camping-car
- Sanitaires
- Circuit 8

Rappel de signalisation

- Débouché de cyclistes venant de droite ou gauche
- Début et fin de voie verte
- Début et fin de pistes ou de bandes cyclables conseillées et réservées aux cycles
- Début et fin de pistes ou de bandes cyclables obligatoires et réservées aux cycles

- Début et fin d'une zone de rencontre, limitée à 20 km/h
- Début et fin d'une zone limitée à 30 km/h
- Accès interdit aux cycles
- Accès interdit aux cyclomoteurs
- Sens interdit à tous les véhicules, exceptés les cycles

- Conditions particulières de circulation : cyclistes à double sens
- Accès interdit à tous les véhicules à moteur
- Aire piétonne (autorisée aux cycles sauf mention contraire)
- Couloir de bus autorisés aux cyclistes
- Autorisation conditionnelle de franchissement du carrefour à feux pour les cycles (la flèche indiquant l'autorisation)